AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 25-7-79152958

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION " LANGUEDOC-ROUSSILLON "

(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

ABONNEMENT ANNUEL : 60F

Régisseur de recettes de la D.D.A.

C.C.P. Montpellier 5238-57

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL

34076 MONTPELLIER CEDEX ~~TEL 92.28.72~~ tél. 92.41.42

N° 27 - 25 JUILLET 1979

VIGNE

OIDIUM :

L'attention a été attirée à de multiples reprises, au cours de cette campagne, sur le danger présenté par cette maladie. Les conditions climatiques ont été favorables à son extension. Les soufrages ont permis de maitriser les attaques. Dans les vignes où l'oïdium a été mal combattu le traitement avant véraison sera effectué, en mettant à profit un abaissement passager des températures.

EUDEMIS :

Le deuxième vol est pratiquement terminé. Son activité a été hétérogène selon les situations. Les interventions ont du être faites au plus tard après repérage des jeunes chenilles (voir note numéro 24 du 29 juin). Leur présence a été décelée au cours de la semaine dernière dans certaines situations favorables sur Aramon et Carignan (région de MONTPELLIER).

ACARIENS :

La surveillance des vignes, notamment celles traitées au parathion seul contre la deuxième génération d'eudémis, s'impose actuellement. Les traitements sont conseillés si l'on décèle les premiers foyers, dont l'extension est à craindre lors de conditions climatiques favorables.

Le produit sera choisi en tenant compte du mode d'action : associations à base d'acaricide de contact et d'ovicide d'été sont recommandées.

L'appliaation doit être particulièrement soignée pour être efficace et atteindre l'ensemble du feuillage. La pulvérisation doit être abondante (éviter les "volumes réduits")

ARBRES FRUITIERS A NOYAU

TORDEUSE ORIENTALE SUR PECHERS,

1/ La protection des fruits doit être assurée contre ce ravageur :

- variétés à récolter avant le 8 août
  une dernière application sera effectuée, en tenant compte des délais d'emploi avant récolte.
- variétés à récolter plus tardivement.
  Les applications doivent être effectuées à un intervalle de dix à douze jours environ selon le schéma déjà indiqué : la première, dès réception, la deuxième aux environs du 6 / 8 août, et éventuellement une troisième.

P 333

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur : P. JOURNET - N° d'inscription P.P. : 531 A.D.

.../...

Nous rappelons queles délais d'emplois avant récolte ont été précisés dans le bulletin numéro 21 du 15 juin.

2/ La protection des pépinières et des jeunes plantations est nécessaire.

OIDIUM DES PECHERS ET NECTARINIERS

La lutte doit être poursuivie dans les vergers, après récolte, et dans les pépinières.

Pour éviter tout accident de brûlures on traitera de préférence le soir.

! ARBRES FRUITIERS A PEPINS !

ACARIENS SUR POMMIERS :

La lutte sera entreprise selon les modalités précisées dans le paragraphe acariens sur vigne si leur présence est repérée.

TORDEUSE ORIENTALE :

Cet insecte peut provoquer des dégâts dans les vergers de pommiers situés à proximité des pêchers.

CARPOCAPSE :

La protection doit être maintenue sur pommiers et poiriers dans le secteur où il est présent.

! OLIVIER !

TEIGNE :

La lutte contre cet insecte doit être effectuée, car les dégâts seront préjudiciables par suite de la mauvaise nouaison.

La protection est assurée à l'aide de carbaryl (125 grammes m.a. /hl), ou de bacillus thuringiensis (dose selon la spécialité). Le diméthoate (50 grammes / hl) peut être utilisé en cas d'absence de cochenilles. Le traitement sera effectué de préférence le soir.

! CULTURES LEGUMIERES !

MILDIOU DE LA TOMATE de plein champ

Le mildiou s'étant déclaré à la suite des orages dans certaines zones, le traitement aux organo-cupriques sur variétés sensibles est recommandé. Les interventions seront à renouveler, si des précipitations se produisent dans les cinq jours qui suivent le traitement.

En cas d'irrigation, une surveillance accrue est requise.

OIDIUM DU MELON (variétés tardives)

De nombreux produits peuvent être utilisés (doses en g/hl) benomyl (30), bupirimate (25,) chinométhionate 7,5) dinocap (25), ditalimfos (50), fenarimol (2,4), imazalil (10), méthylthiophanate (35), pyrazophos (15), soufre, triadiméfon (7,5), triforine (28,5).

.../...

AVERTISSEMENTS AGRICOLES-STATION LANGUEDOC-ROUSSILLON
Bulletin n° 27 - 25 JUILLET 1979

ROUILLE DE L'ASPERGE :

Cette maladie est en extension dans le Gard et l'Hérault. La lutte est assurée par un traitement à base d'organo cupriques à 500 grammes de produit commercial à l'hectolitre avec un mouillant. Il sera renouvelé dans les cinq / huit jours (méthode des "traitements jumelés").

NOCTUELLES SUR TOMATES :

La présence de ces ravageurs a été constatée. Diverses spécialités peuvent être utilisées, en respectant les délais d'emploi avant récolte. acephate (15 jours), decamethrine (pas de délai) méthomyl (7 jours).

! TOUTES CULTURES !

ALEURODES ou MOUCHES BLANCHES

Ces insectes sont présents dans de nombreuses cultures : haricots, aubergines, tomates en plein champ, melons.

On peut utiliser les produits suivants

		délais avant récolte
bioresméthrine	6 grammes / hectolitre	pas de délai
décaméthrine	1,25 gramme / hectolitre	pas de délai
pyrimiphos méthyl	75 grammes / hectolitre	sept jours
dichlorvos	100 grammes / hectolitre	cinq jours

! P E U P L I E R !

SAPERDE : Des dégâts sont observés. En pépinière la destruction des arbres contaminés est recommandée. La lutte doit être entreprise surtout au cours de l'année de vol qui se situe les années paires.

ROUILLE :

Le traitement contre cette maladie est préconisé notamment en pépinières et jeunes plantations à l'aide d'organo-cupriques à 500 grammes à l'hectolitre avec un mouillant. Le traitement doit être renouvelé sous huitaine.

Le bulletin numéro 25 concernant les luttes contre le Pou de San José n'a été envoyé qu'aux abonnés des Pyrénées-Orientales.

Le bulletin numéro 26 relatif à la protection des cultures du Gard n'a été envoyé qu'aux abonnés de ce département.

L'INGENIEUR D'AGRONOMIE,
Adjoint du Chef de Circonscription,

G.THEISSEN

P 334

Tirage du 25 juillet 1979 - 1 300 exemplaires
Numéro d'inscription P.P. 531 A.D.